



## Vente bien immobilier en indivision

Par **syanne**, le **26/02/2009** à **11:54**

Bonjour

X et Y ont acheté, sans être mariés, un bien immobilier en indivision.

X a 60% de cette maison

Y a 40% de cette maison

X souhaite vendre la maison, étant donné qu'il en possède 60%, a-t-il quand même besoin de la signature de Y ?

Si Y s'y oppose, qu'est est le recours pour X d'arriver à faire cette vente quand même ?

Merci d'avance pour votre réponse

Cordialement

Syanne